

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le douze décembre deux mille seize à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Eric MULLER, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET, M. Mathieu COOREVITS,

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 14/11/2016

Délibérations : - **Indemnité de conseil de Monsieur le Trésorier de Condé en Brie**

- **Régie Bibliothèque**

- **Recrutement d'un futur maître-nageur, période été 2017**

- Questions et Infos Diverses :

Prévisions investissements 2017-2018

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à rajouter à l'ordre du jour :

- **Frais d'insertion pour le cimetière**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation des comptes rendus du 14/11/2016 :

Le compte rendu du 14 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Indemnité de conseil de Monsieur le Trésorier de Condé en Brie :

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable public de l'État chargé des fonctions de receveur municipal de l'indemnité de conseil.

Il informe également l'assemblée que M. Raphaël JAPIN, receveur municipal, accepte de fournir à la Commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par : 14 voix pour, zéro contre, zéro abstention,**

3. Régie Bibliothèque :

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme BLAVIER qui explique que suite aux adhésions de la bibliothèque municipale qui diminuent fortement d'une part, et au transfert de la trésorerie de Condé en Brie à Château-Thierry d'autre part, la question se pose sur le maintien ou non de la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de rendre l'accès de la bibliothèque municipale gratuit, et de ce fait, supprimer tout simplement la régie actuelle.

4. Recrutement d'un futur maître-nageur, période été 2017 :

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est demandée sur les possibilités qui peuvent être mises en place concernant le recrutement d'un maître-nageur ou d'un surveillant de baignade pour la saison prochaine afin d'éviter le problème de l'année dernière (piscine fermée de toute la saison).

Un appel à candidature sera effectué sur pôle emploi, site de la commune, sur les centres de formation et par tout moyen de communication possible.

Une recherche probable sur la mise en place d'un financement sera effectuée concernant le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) (diplôme du nageur sauveteur) et qui aura pour but que la Commune puisse avoir une personne majeure ayant ce titre afin d'assurer cet emploi sur une période de plus de 2 ans.

DECISION MODIFICATIVE (Frais d’insertion pour le cimetière) :

Monsieur le Maire explique que 2 factures de CAP REGIES d’un montant total de 534.64€ sont en attente de paiement à cause d’une insuffisance de crédits à l’article 2033 OP85. Par conséquent un mouvement budgétaire est nécessaire comme suit :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
2033 OP.85 cimetière	+ 535.00	
CHAP. 020 dépense imprévu	- 490.00	
21318 OP.100	- 45.00	
2312-041	+ 535.00	
2033-041		+ 535.00

Après ces explications, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la décision modificative.

Questions diverses :

Prévisions investissements 2017-2018 :

Monsieur Le Maire fait un récapitulatif des travaux nécessaires sur l’ensemble de la Commune ainsi que sur l’achat du matériel recommandé par les nouvelles mise aux normes d’entretien des espaces verts et abords de la voirie. Une partie des devis a été effectuée. Les dossiers seront présentés selon leurs caractères d’urgence au prochain Conseil :

Bâtiments des ailes : remise aux normes des 4 logements concernant, électricité, ventilation, huisserie, isolation.

Machine de désherbage (zéro phyto) : L’agence de l’eau peut subventionner une partie importante de l’achat.

Tracteur : Le tracteur actuel est en très mauvais état et devient dangereux : un devis global de réparation sera demandé. Une réflexion sera menée au prochain conseil.

Le bâtiment de la trésorerie : Libre au 1^{er} avril 2017 : réflexion sur son devenir, un éventuel futur projet est en cours.

Secrétariat de Mairie : Rénovation de l’accueil de la Maire dans son ensemble ainsi qu’un bureau (projet indispensable).

Parc de la Mairie : Aménagement d'une plate-forme consolidée pour manifestations et fêtes foraines futures et pourquoi pas une mise en place de gradins, dans le parc de la Mairie.

Ancienne mairie : remise aux normes de l'électricité, isolation, ravalement, gouttière.

Mairie : Ravalement de la Mairie, programmable en 2018 voir 2019.

Ancien Syndicat d'initiative (tour à eau) : deviendrait le lieu d'accueil des voyageurs pour le projet du petit train touristique.

Une réflexion sur la logistique servant au fonctionnement de la station-service est à envisager.

Le terrain du Grégot : pas d'acquéreur pour le moment (un emplacement pour parking provisoire a été mis à disposition pour une période de 3 ans au département de l'Aisne pour les véhicules du personnel et des enseignants du collège en attendant sa réhabilitation.

Eglise : Des devis seront demandés afin de programmer de nouveaux travaux plus ou moins urgents nécessaires à cet édifice.

Demande de stage par un élève du collège de la Faye :

Un élève de 3^{ème} a sollicité la commune pour faire un stage dans le service technique. Monsieur le Maire étudiera la faisabilité sous réserve.

Repas du CCAS :

Le repas du CCAS est prévu le 15/01/2017 à 12 heures.

Séance levée 21H12